

Quelle situation, quelles luttes dans les foyers de travailleurs immigrés aujourd'hui ?

Réunion publique – débat
avec les délégués des résidences sociales
des travailleurs immigrés du 20ème
arrondissement

Samedi 24 novembre 2018 à 14 h
20ème Chaise, 38 rue des Amandiers, 75020 Paris
métro Père Lachaise

Aujourd'hui, les foyers où habitent les travailleurs immigrés du 20ème arrondissement ont tous été rénovés et transformés en « résidences sociales ».

Il y a six structures importantes dans l'arrondissement : trois foyers gérés par l'association Coallia : 16 rue Fernand Léger à côté de Père Lachaise ; 15 rue Bisson, proche du métro Belleville ; 23 rue du Retrait derrière la mairie en haut de la rue Ménilmontant ; deux structures gérées par la filiale de CDC Habitat, Adoma – 12 rue d'Annam (Gambetta) et 31-33 rue de la Duée (Télégraphe) et enfin un foyer par l'association ex-patronale Adef, 2-6 bis rue Elisa Borey, anciennement 64 rue des Amandiers, métro Ménilmontant.

Dans toutes ces « résidences » qui fournissent des logements meublés, les habitants font face à une série de difficultés :

- problèmes d'entretien et de qualité de la construction, fuites, ascenseurs en panne, fissures, mauvaise qualité du mobilier, etc. etc. ;
- problèmes liés au « contrat de résidence » qui n'est pas un contrat de location et qui ne donne pas les mêmes droits que les locataires,

notamment le droit au respect de la vie privée, le droit de changer la serrure de son logement, le droit d'héberger un membre de sa famille ;

- problèmes induits par le choix politique de réduire les espaces collectifs et éliminer les restaurants associatifs ou cuisines collectives. Du coup, le rôle que les foyers jouaient de tremplin et de carrefour pour la vie associative et familiale, pour le développement villageois en Afrique, devient très limité.
- problèmes liés au fait que les lois et décrets gouvernant la représentation démocratique des élus sont très faibles, très en-deçà des droits dont jouissent les amicales des locataires, et même ces directives-là sont non appliquées ou mal appliquées par les gestionnaires. Cela fait une dizaine d'années que le foyer Amandiers n'a pas eu d'élections de délégués ; les conseils de concertation dans les foyers Adoma sont des dialogues de sourds, etc. etc.

Aujourd'hui les résidents sont aussi soumis à un nombre croissant de menaces d'expulsions : expulsion pour hébergement d'un membre de sa famille ; expulsion parce qu'on a une dette locative qui est beaucoup moins tolérée que dans l'ancien foyer. Parmi les victimes les plus fragiles, les habitants sans papiers ou sans logement hébergés par leurs frères, mais les titulaires des studios eux-mêmes sont visés par ces mesures et ont peu de moyens pour trouver un logement alternatif.

Pour discuter l'ensemble de ces difficultés, pour voir comment resserrer les liens entre résidents, délégués, les habitants et le tissu associatif des quartiers environnants, les délégués des foyers du 20ème arrondissement, le Collectif des Sans Papiers du 20ème, l'association 20ème Solidaires et le Copaf vous invitent à une réunion publique, samedi 24 novembre au 20ème Chaise.

Appelé par : Comités de résidents des foyers du 20ème, CSP 20, 20ème Solidaires, Copaf...

Contacts : 20emesolidaire@gmail.com ou copaf@copaf.ouvaton.org – 06 87 61 29 77